



► Clôture du budget annexe « assainissement »

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la communauté de communes Vendée Sèvre Autise reprend la compétence assainissement collectif. Monsieur le maire propose de clôturer le budget annexe au 31 décembre 2019 et d'intégrer les résultats au budget principal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

**2- Délibérations et questions diverses**

DM n°5 budget principal : monsieur le maire propose d'adopter la décision modificative suivant sur le budget communal

INVESTISSEMENT	
D – 2115 op22 ilot du Cloucq	- 3 950,00
D – 2051 concessions et droits similaires	+ 2 000,00
D – 2041511 GFP de rattachement	+ 1 950,00

FONCTIONNEMENT	
D – 022 Dépenses imprévues	- 5 000,00
D – 6232 fêtes et cérémonies	+ 5 000,00

DM n°1 budget cabinet médical : monsieur le maire propose d'adopter la décision modificative

FONCTIONNEMENT	
D – 6535 Formation	- 1 000,00
D – 6064 Fournitures administratives	+ 1 000,00

Demande de subvention au titre des aménagements latéraux le long de la RD104 – programme 2020 :

Monsieur le maire expose aux élus le projet de réalisation d'un aménagement latéral sur la RD104 (route du Mazeau jusqu'à la Devisse). Une subvention est susceptible d'être accordée par le Conseil Départemental au titre des aménagements latéraux le long des RD. Le montant de la subvention représente 40% du montant HT des travaux + 15% coefficient attribué aux petites communes. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 35 120€ HT. Le conseil municipal approuve le projet de travaux, décide de solliciter l'attribution de la subvention auprès du Conseil départemental.

Instauration du droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Damvix

Vu le PLU approuvé par délibération du conseil municipal en date du 13 janvier 2017, monsieur le maire propose d'instaurer le droit de préemption simple sur les secteurs du territoire communale :

- Zone U comprenant la zone Up
- Zone UE et UI
- Zone AU

lui permettant de mener à bien sa politique foncière.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer un droit de préemption sur les secteurs mentionnés et rappelle que le maire possède délégation pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain.

Courrier de l'ASD pour les travaux à prévoir sur le terrain de sport

Monsieur le maire donne lecture du courrier : les différents points seront repris lors du rendez-vous du 20 décembre.

Fin de la réunion 19h45